[Boisseau, Maladies simulées (1870) - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb014_f0268
SourceBoite_014-5-chem | Hystérie. Charcot→Babinski.
LangueFrançais
TypeFicheLecture
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Réservé à l'usage privé - Loi n° 57.298 du 11.3.1957

il exposait avec détails les règles qui peuvent guider l'expert dans ces cas, et où il indiquait en quelques mots les qualités qu'il doit posséder : « Le médecin chargé des rapports de ce « genre a besoin des connaissances les plus étendues, d'un « coup d'œil sûr, d'une perspicacité particulière et d'une « grande habitude dans le diagnostic précis des maladies (1). »

En 1811, C.-H. Marc présentait à la Faculté de Paris, sous ce titre : *Dissertatio medica sistens fragmenta quædam de morborum simulatione*, une thèse dans laquelle, après Fortunatus Fidelis et Silvaticus, et non le premier comme on l'a prétendu, il établit la division si rationnelle des maladies simulées en simulées par imitation et simulées par provocation. Ce travail, très-court du reste, est consacré en grande partie à l'étude de la simulation de l'épilepsie.

La thèse de Daille intitulée : *Essai sur les maladies simulées* (Paris, 1818), ne contient guère qu'un assez bon article sur le viol prétexté, et la narration de quelques faits de simulation d'embarras gastrique. L'auteur conseille avec raison de comparer toujours les symptômes de la maladie suspecte à ceux de la maladie vraie, mais il applique lui-même fort mal ce sage précepte.

En 1810, parut le livre de Souville (2), en 1818, celui de Borie (3) et en 1820, celui de Moricheau-Beaupré (4). Dans ces trois ouvrages, les maladies simulées sont envisagées tout spécialement au point de vue de l'armée, et on y trouve un certain nombre de faits que nous aurons occasion d'utiliser.

(1) *Encyclopédie méthodique*, t. III, p. 429.

(2) Souville, *Examen des infirmités ou maladies qui peuvent exempter du service militaire ou nécessiter la réforme*. Paris, 1810.

(3) L. Borie, *Traité des maladies et infirmités qui doivent dispenser du service militaire*. Paris, 1818, section 4, p. 148.

(4) Moricheau-Beaupré, *Mémoire sur le choix des hommes propres au service militaire*. Paris, 1820.

BnF MSS

Réservé à l'usage privé - Loi n° 57.298 du 11.3.1957

Réservé à l'usage privé - Loi n° 57.298 du 11.3.1957

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/15008?context=pdf

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/15008?context=pdf